

Image not found or type unknown



Rupture conventionnelle en ayant des parts dans I

Par **Mhs**, le 17/10/2016 à 21:57

Bonjour,

Ai-je le droit de conclure une rupture conventionnelle avec ma société dans laquelle j'ai des parts et donc je suis salariée ?

J'ai six années de présence et j'ai 58 ans.

Merci.

Par **P.M.**, le 17/10/2016 à 22:24

Bonjour,

A priori, vous avez le droit de conclure une rupture conventionnelle mais Pôle Emploi risque d'effectuer des vérifications si vous avez un pouvoir de décision même si vous n'êtes pas majoritaire...